



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Départ d'Air France de l'aéroport d'Orly

Question écrite n° 13562

Texte de la question

M. David Habib attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur l'annonce faite par le groupe Air France de se retirer de la plateforme aéroportuaire d'Orly à compter de 2026. Annoncée le 18 octobre 2023, cette décision suscite l'incompréhension d'un grand nombre d'élus et le désarroi de l'ensemble des salariés d'Air France. D'abord, le retrait d'Air France de l'aéroport d'Orly, c'est d'abord la fin programmée de dizaines de vols journaliers, court-courrier, vers les principales villes françaises. Ainsi, c'est un tiers de l'activité de cet aéroport qui va disparaître, en comptabilisant les vols de la filiale « Hop ». Quel est le destin d'Orly : devenir un site d'exploitation dédié à des compagnies *low-cost* dont le seul objectif est l'ouverture de nouvelles lignes afin de bénéficier d'aides publiques toujours plus importantes ? Le transfert déjà opéré de lignes par Air France à sa filiale Transavia était déjà une grande erreur dont on observe tous aujourd'hui, sur les territoires, notamment en Béarn, les conséquences : fermeture de dessertes ; annulation de vols à la dernière minute, sans report possible ; diminution du nombre de fréquences quotidiennes qui pénalisent fortement les acteurs économiques locaux. C'est l'enclavement des territoires qui s'en trouve aggravé. À Pau, de plus en plus de voyageurs prennent désormais l'avion depuis Tarbes à bord d'une compagnie espagnole qui est devenue le premier opérateur domestique national, connue pour ses conditions sociales dégradées et son faible impact économique local. Ensuite, le départ d'Air France d'Orly va poser des problèmes considérables en matière de transport et de logistique lorsqu'il s'agira de déplacer les clients et les personnels vers l'aéroport Charles-de-Gaulle à Roissy. De plus, on le sait, la durée des vols depuis cet aéroport sera rallongée de 15 à 20 minutes, ce qui conduira à une augmentation du coût de production et à la production d'émissions de CO2 supplémentaires, sans compter la saturation des installations et donc des problèmes de ponctualité des vols. Enfin, l'impact social sera considérable pour l'ensemble du personnel navigant commercial et leurs familles. Ce sont environ 1 000 personnes qui sont employées par Air France sur le site historique d'Orly. L'incompréhension des salariés est aujourd'hui totale. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement compte s'opposer à ce transfert des activités d'Air France de Roissy vers Charles-de-Gaulle.

Données clés

Auteur : [M. David Habib](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (3^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13562

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 décembre 2023](#), page 10864

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)